

Concours de design urbain Promenade Smith, Griffintown

Partenaires :
Direction du développement économique et urbain
Arrondissement du Sud-Ouest
VILLE DE MONTRÉAL



RAPPORT DU JURY | 2^e étape du concours

12 avril 2012

1. RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Le jury s'est réuni une seconde fois à Montréal, le 26 mars 2012 de 13h30 à 15h30, pour une rencontre préparatoire aux auditions. Afin d'éviter une situation pouvant entraîner un conflit d'intérêt, M. Peter Soland a été remplacé, quelques jours auparavant, par le membre suppléant, Mme Sophie Charlebois. Les finalistes en avaient préalablement été informés.

Le jury du concours a donc poursuivi ses travaux avec les sept membres suivants: MM Georges Adameczyk (président du jury), Georges Baird, Eric Bunge, Wade Eide et Bernard Girard; Mmes Sophie Charlebois et Dominique Coté. Il a été assisté dans ses travaux par les conseillers professionnels, MM Guy Villemure et Jacques White, respectivement conseillers professionnels principal et adjoint. Mmes Camille Crossman et Caroline Dubuc étaient présentes à titre d'observatrices. Les prestations complètes, les propositions, les documents du concours (incluant les addenda) et les rapports du comité étaient disponibles pendant toute la durée de la séance.

Sur la base des rapports du comité technique et du rapport de conformité des prestations portant sur les estimations, préparé par le conseiller professionnel principal, le jury a considéré mineures les quelques dérogations relevées à l'égard du contenu des prestations. Il a décidé, en conséquence, de ne procéder à aucune exclusion.

2. AUDITIONS

Les auditions publiques des finalistes ont eu lieu, tel que prévu au règlement, le 26 mars 2012. Elles se sont déroulées au Théâtre Corona, de 18h15 à 22h15, en présence du jury. L'ordre de passage était le suivant :

1. ATELIER VILLE ARCHITECTURE PAYSAGE (VAP) , représenté par Mme Émilie Vandal-Piché ainsi que MM Jean Sébastien Grenier et Louis-Paul Lemieux;
2. GROUPE IBI - DAA - CHBA , représenté par Mmes Lucie St-Pierre et Bao Nguyen ainsi que M. François Rioux ;
3. THE COMMONS INC., représenté par Mme Talia Dorsey;
4. NIP PAYSAGE représenté par MM Mathieu Casavant, Michel Langevin et Mario Gendron;

Chaque présentation d'une durée de 20 minutes a été suivie de questions pour des précisions par les membres du jury.

3. DÉLIBÉRATIONS

Le jury s'est de nouveau réuni le lendemain, le 27 mars 2012 dès 9h, afin de procéder au jugement final des prestations suivant la procédure prévue au règlement. En plus des sept membres du jury, y ont assisté, les conseillers professionnels et les observatrices susmentionnées. Les prestations complètes, les propositions, les documents du concours (incluant les addenda) et les rapports du comité étaient disponibles pour la séance. ¹

Toutes les prestations ont été débattues l'une après l'autre, d'abord par un tour de table sur chacune des positions par tous les membres du jury, ensuite de manière plus interactive. Une prise de position s'est positivement construite sur la base des arguments en faveur et en défaveur de chacune des prestations. Un dernier tour de table sur les positions individuelles a permis de faire ressortir du lot l'une des prestations, celle de NIP PAYSAGE, fortement appuyée par la majorité des membres du jury (6), sans toutefois faire l'unanimité (le 7^e membre du jury classait alors cette prestation en 2^e position).

4. DÉCISION

Aux termes des délibérations, le jury annonçait, vers 15h15, sa décision consensuelle finale :

Lauréat : NIP PAYSAGE .

Mention spéciale du Jury : THE COMMONS INC.

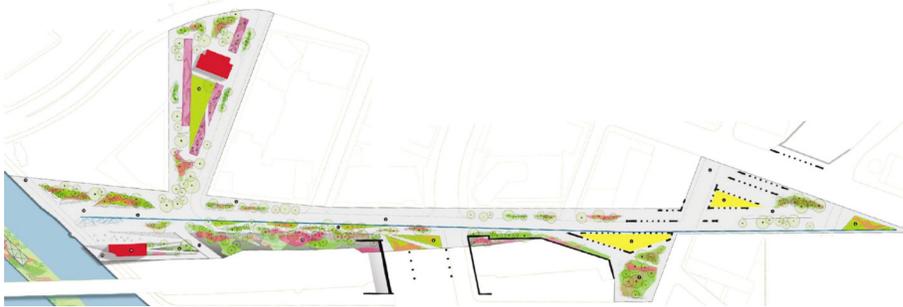
Cette décision collective a été confirmée individuellement par les sept membres du jury. Les arguments qui ont présidés à la décision sont résumés dans les pages qui suivent.

5. RECOMMANDATION DU JURY

Le jury demande à la Ville (Maître d'ouvrage) et au promoteur Devimco de porter une attention particulière au développement de l'îlot situé entre le Square Gallery, le Canal Lachine et la Promenade Smith. Cet îlot représente un enjeu direct avec le projet lauréat du concours. Il exercera sans doute une grande influence sur le succès du projet lauréat, une fois réalisé. Il recommande une réflexion structurante pour le projet à construire sur cet îlot. Il recommande que cet îlot fasse l'objet d'un concours d'architecture.



¹ Le conseiller professionnel principal a déposé en début de séance un nouveau rapport technique concernant le volet G reçu la journée précédente. L'absence d'exclusion a par la suite été confirmée par le jury.



Ce projet est apparu, aux yeux du jury, comme le plus « riche » de tous, tant au plan des idées que de son intégration dans le projet d'aménagement urbain. L'idée maîtresse consiste à aménager le site par un projet simple, intelligent, répondant avec flexibilité aux exigences du concours. *L'hémérochorie*² est une idée introduite pour renforcer la nature sur le site ; le procédé est pertinent et semble bien maîtrisé par les concepteurs. La nature envahit l'espace tout en conservant l'intégrité du lieu. Il s'agit, d'une certaine façon, de recréer la nature avec la nature qui est déjà là. "Cela représente un nouveau prototype du rapport naturel/urbain". Le projet est stratégique. Les quatre points de base de la prestation (le sol, la pollinisation, la gestion des eaux et l'animation) sont des piliers conceptuels et méthodiques qui ouvrent des possibilités d'interprétation permettant des variantes ou des alternatives au cours des phases de réalisation. La prestation présente un bel équilibre entre originalité et faisabilité.

Le projet souligne l'importance de pouvoir accueillir des groupes, des événements ou une foule au bord du canal. "Il y a un équilibre entre le formel et l'informel." Ce projet introduit une place importante, très civique, rassembleuse permettant plusieurs usages. C'est le projet le plus flexible. Il joue du paradoxe entre espace naturel et espace public. Il aborde les saisons contrastant les usages l'été et l'hiver. L'utilisation des rochers et la topographie près du canal Lachine gardent leur intérêt en toutes saisons. La définition linéaire de la promenade est donnée par la ligne d'eau qui devrait toutefois être interrompue à l'occasion. Certains membres du jury trouvent qu'il y a un manque de marquage entre le dur et le vert. La surface unitaire du revêtement au sol est appréciée mais elle peut être améliorée par des petites différences ponctuelles, évocatrices ou capables de clarifier le passage du minéral au végétal. Ces différences ponctuelles permettraient aussi d'assurer la lecture des espaces de circulation piétonnes et mixtes.

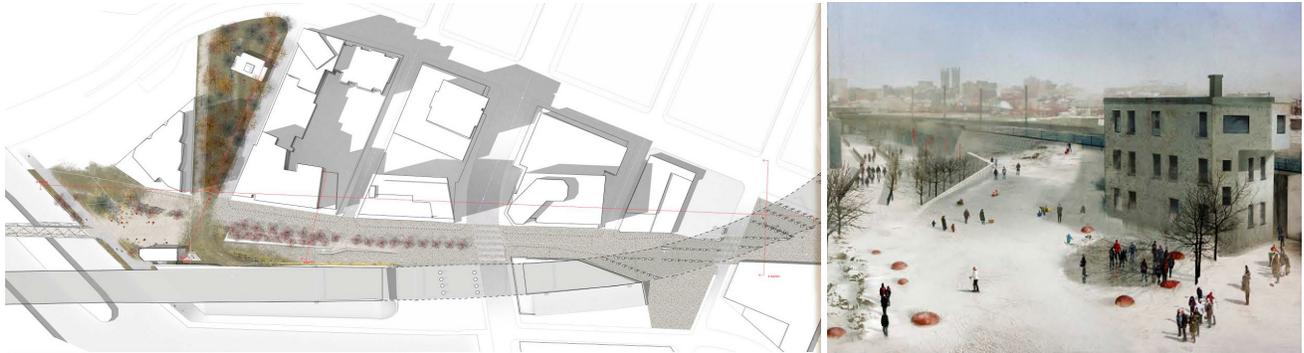
Le Square Gallery se compose d'espaces qui sont très abstraits ; cela demande plus de définition concrète pour une meilleure identification des lieux. "Il faudrait porter plus d'attention aux artefacts historiques sur le site."

Ce projet pose des défis créatifs à la maîtrise d'œuvre. La réalisation paysagère reste le défi principal du projet. La ville devra faire un suivi rigoureux pour que le projet soit bien réalisé. Elle pourra trouver dans ce projet des nouvelles façons de faire favorisant la coopération entre les divers services impliqués ainsi que celle de tous les acteurs, privés et publics concernés.

En définitive, ce projet est innovateur par la conception et l'usage des espaces publics. Il est celui qui peut le mieux enclencher un changement positif et durable dans le secteur et ce, malgré les défis d'entretien. Ce projet peut vraiment susciter l'adhésion collective, enthousiasmer les gens du quartier et ceux qui le développeront. Quelques ajustements à la proposition seront sans doute requis après le concours, notamment en ce qui concerne la proportion des surfaces dures et naturalisées ainsi que les conditions d'entretien, mais rien de cela ne présente de difficultés majeures. À cet égard, les compétences professionnelles dont ont fait preuve les concepteurs sont plus que rassurantes.

² "L'hémérochorie comprend le dynamisme du patrimoine végétal par l'homme et les moyens de locomotion disponibles : les pollens se déplacent au hasard, soufflés par le vent, le train qui transporte du grain laisse tomber quelques semences et le promeneur lanc son cœur de pomme sous le feuillage d'un bosquet..."

MENTION SPÉCIALE DU JURY



Le jury a tenu à accorder une mention spéciale à cette prestation, en raison de la sensibilité exceptionnelle qu'elle sous-tend à l'égard des singularités du lieu et du caractère particulièrement innovant des solutions qu'elle propose.

Cette prestation représente une approche très innovatrice et poétique rendue avec fraîcheur. Ce projet est original, audacieux avec son échelle monumentale et sa paroi en céramique blanche qui marque la voie surélevée du chemin de fer. La présentation graphique incluant des visions picturales du paysage est assez efficace. En évoquant l'aiguillage, le concept oscille entre deux pôles : la dimension urbanistique marquée par l'infrastructure et la spécificité originelle du site marquée par la forêt. C'est une façon radicale d'aménager l'espace. Le site devient un lieu d'accueil et de recueillement.

Le projet offre un très grand espace public. L'approche de l'aménagement est simple : éliminer, disposer et laisser arriver ce qui doit arriver. C'est une ligne de pensée qui est très juste pour le site, laissant le site faire transparaître l'essentiel de ce qu'il veut bien dévoiler.

Les matériaux sont choisis en lien avec l'histoire de la ville. L'affirmation de l'infrastructure pour souligner la voie ferrée par le biais du mur souligne cette présence. Le chemin de fer fait partie du projet. Le double mur permet une promenade plus basse que celle initialement proposée qui était trop haute. Cependant, "par rapport à la proposition initiale, on remarque qu'on a perdu le dégradé qui allait du minéral au végétal." Les limites entre les deux sont plus floues. L'éclairage au bas du talus s'avère pertinent. Les jeux d'éclairages chauds et froids sont judicieux. En dessous du viaduc, la tuile blanche est efficace, elle donne de la profondeur. Par contre le mur de tuile risque d'amplifier le son.

Ce projet est très innovateur, voire provocateur. Il offre une expérience à caractère plus cinématographique aux usagers, comme des tableaux en décalage qui éloignent parfois du lieu les aspects plus concrets de l'usage des espaces publics. Ce projet présente une esthétique assez radicale qui risque d'être mal accueillie parce que jugée trop distante.

Enfin, malgré l'intérêt qu'elle a soulevé au plan de l'originalité, de l'innovation et de la sensibilité. "Le concept est cohérent mais le design est problématique". Compte tenu de l'apport très positif de cette proposition originale aux débats du jury sur le renouveau des espaces publics et à la compréhension de la spécificité de ce lieu dans Griffintown, le jury désire marquer son appréciation par une mention spéciale.

Jardin sauvage



Ce projet est peut-être celui qui s'apparente le plus au projet lauréat, principalement en raison d'une approche paysagère semblable, misant sur la réinsertion en ville d'une végétation typique des friches ferroviaires. La végétation permet ici de contrebalancer le caractère minéral et la forte densité urbaine du secteur. La forte présence – voire l'omniprésence – paysagère a ici le grand mérite d'être clairement mise en évidence en tant qu'argument fondateur du projet. Or, si le concept de « jardin sauvage » a séduit le jury par son adéquation à l'esprit du lieu et par la forte tension qu'il crée entre nature et urbanité, il ne se déploie pas ici avec la même amplitude ni la même vigueur conceptuelle que dans le projet lauréat

Cette prestation représente une approche très contrastante avec le milieu urbain. L'esprit végétal de ce projet crée un jardin très esthétique. Le projet repose principalement sur la présence de ce jardin ludique et innovateur sur le talus de la voie ferrée. La végétation agit comme le contre-balancement à la densité urbaine marquée par le tracé formel de la voie en bordure des immeubles.

Les membres du jury ont questionné l'aspect sauvage de ce jardin forcément planifié et entretenu, ce qui met en doute son authenticité. Le terrain en friche est remplacé par un jardin sauvage. Cette image du jardin sauvage est au centre du projet. Ce tableau, devient unique et précieux en contraste avec le monde urbain. Le caractère de jardin manifeste pour une nature sauvage en ville, disparaît sous la neige bien qu'offrant un potentiel esthétique hivernal qui n'a pas été bien mis en évidence. Les jardins occupent tellement de superficie que les espaces propices aux rassemblements finissent par manquer sur l'ensemble du site. L'interconnexion des marais est intéressante. L'eau devrait bien couler. L'aménagement de la rue est bien ordonné, le square est bien aménagé.

Le jardin reposant sur le talus supporte l'idée de l'aménagement vert du site. Cette vision du site nous semble fragile. On est confiné dans des espaces, fragiles et précieux comme un écrin, qui prend ses distances avec le reste de la ville. Le peu d'espace donné aux allées rendra difficile l'entretien.

Enfin, malgré l'intérêt qu'elle a soulevé au plan de l'originalité de la proposition, la prestation n'a pas élaboré de façon convaincante cette vision rendant incertaine la réalisation du projet. Cette prestation est apparue au jury comme une solution qui au bout du compte n'offre pas une réelle vision d'ensemble des innovations paysagères qu'elle appelle. Par ailleurs, les qualités ludiques des lieux créés ont été applaudies par le jury. La galerie blanche sous le viaduc a aussi été appréciée mettant à profit des solutions simples et peu coûteuses, propices à favoriser l'animation des arcades existantes.

GROUPE IBI / DAA / CHBA
Opération aiguillage



À l'opposé du projet lauréat, celui-ci mise sur une stratégie décidément plus urbaine et moins paysagère dans le sens traditionnel du terme, ce qui est une approche tout aussi intéressante et tout aussi défendable dans la mesure où elle est bien affirmée et assumée, ce qui est visiblement le cas ici.

Cette prestation propose une approche et un système résolument très urbains, un nouvel espace de la ville hiérarchisée. C'est un projet élégant, confortable. C'est bien résolu, démontrant la compétence des concepteurs. Le geste fort: la ligne révèle le scénario, le point de vue à l'arrivée. Cela donne du caractère et une identité au lieu qui s'articule bien à l'activité des bâtiments limitrophes. L'association aux projets immobiliers est évidente. Elle contribuerait à l'harmonie visuelle du nouvel ensemble créé, mais tendrait par contre à associer dangereusement l'espace public aux projets d'investissement privé qui le bordent.

Cette prestation propose aussi un désenclavement du site. Le talus se présente comme un élément contemplatif non accessible qui ne s'affirme peut-être pas suffisamment pour certains, alors que pour d'autres, une telle position se défend considérant la grande générosité de l'espace alloué aux piétons. La reprise des lignes parallèles des rails d'autrefois est clairement affirmée, mais la composition en longueur comporte l'inconvénient d'uniformiser le caractère des espaces d'une extrémité à l'autre de la promenade amplifié par l'absence d'un accès au talus.

Le caractère hautement graphique – voire plastique – du projet constitue l'une de ses forces, mais aussi, paradoxalement, l'une de ses faiblesses. Bien que les composantes et matériaux soient assemblés dans une composition d'une grande élégance, ils ne réinventent pas les conventions. Le jury se questionne sur l'effacement des traces historiques afin de commémorer l'histoire en réinventant d'autres objets pour en évoquer les traces.

L'usage du dessous des arcades avec des pavillons/objets est intéressant. L'acier corten, comme rappel historique à Montréal, est fortement questionné par le jury. L'acier patinable (corten), qui semble sur-employé ces dernières années dans plusieurs projets récents dans le but d'évoquer un passé industriel, crée par le fait même une certaine banalisation de cette solution. Le bois n'a pas fait l'unanimité non plus, en raison de sa durabilité limitée et des exigences d'entretien problématiques. La végétation pourrait être plus présente, la canopée des arbres pourrait être plus haute. Par ailleurs, le jury observe une maîtrise des aspects techniques, le système d'irrigation des eaux pluviales est efficace.

Enfin, malgré l'intérêt qu'elle a soulevé au plan de la maîtrise et du développement de l'idée, cette prestation est apparue comme une solution ne présentant pas une assez grande originalité dans la résolution de son design en dépit d'une vision très pertinente de la promenade comme lien entre le Vieux-Montréal et le Canal Lachine. Malgré ces quelques bémols, ce projet est resté longtemps en haute considération aux yeux du jury, les finalistes ayant démontré un haut niveau de maîtrise de la composition et des aspects techniques du projet.